



Le Crucicaderlien

Bulletin d'information
De la commune

STE CROIX DE CADERLE



La vie et
l'avenir à
Ste Croix

Le cadre
de
vie

Participation
individuelle
pour un
intérêt
collectif

Autour
de
Ste Croix



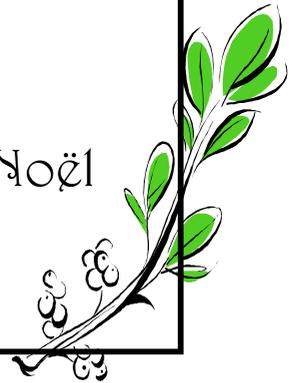
Décembre 2003





Le Maire et le conseil municipal de Ste Croix de Caderle

Vous souhaitent d'heureuses fêtes de Noël
Et
Une bonne année 2004



Après les fortes pluies que nous venons de connaître, voilà le froid qui prends place.

Dans ce dernier bulletin de l'année, vous trouverez ci après les différentes décisions prises ainsi que le travail accompli par le conseil municipal, à savoir :

- *Les travaux réalisés*
- *Les travaux commandés*
- *Les travaux à venir et les projets.*

De plus, nous vous donnons rendez-vous à l'occasion des fêtes de fin d'année, le 20 décembre 2003 à 16h pour la remise des cadeaux aux enfants et les colis aux anciens.

Ainsi que le 10 janvier 2004 à 16h30 pour partager la galette des rois à l'occasion de la nouvelle année.

Comme vous pourrez le lire, entre le 15 janvier et le 14 février 2004, il sera procédé au recensement de la population. En effet un nouveau système de recensement a été mis en place et celui-ci sera échelonné jusqu'en 2008. C'est la raison pour la quelle toutes les communes ne sont pas recensées en 2004. Pour le canton de Lasalle, seulement notre commune est concernée. Durant cette période, vous aurez la visite de Melle LEONARD Anne qui a été recrutée en qualité d'agent recenseur. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil possible.

Notre secrétaire, Magali SENECAI, va nous quitter pendant quelques mois. Nous lui souhaitons de bon congés de maternité pour accueillir cet heureux événement.

Ce 10 décembre prochain, sera créé officiellement la communauté de communes « Cévennes Garrigues » dont le siège social est à Monoblet. Une réunion est prévue le mercredi 10 décembre 2003 à 20h15 à Monoblet pour élire le Président et les vices présidents.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes, et vous dis à bientôt dans le prochain bulletin.

*Edmond JULIEN,
Le maire.*

Sommaire

	<i>La vie à Ste Croix :</i>	P2 Le mot du maire, P3 Informations, P4 Info travaux, P5 Ordures Ménagères, P6 à 19 Les conseils municipaux P 20 Fête fin d'année
	<i>Le cadre de vie :</i>	P 21 Réseau d'eau, P 22 Urbanisme
	<i>Participation individuelle pour un intérêt collectif :</i>	P 23 Info jeune et info population

Informations

La vie et
l'avenir à
Ste Croix

Etat Civil

DECES

Monsieur VOLPELIERE Aimé
Survenu le 05 septembre 2003
à LASALLE

Mairie

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63

Fax : 04.66.85.33.73

Ouverture secrétariat

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire

Le jeudi de 14h à 16h

Déchetterie

LASALLE

HORAIRES D'OUVERTURE

A partir du 1 er septembre

Lundi/Mercredi/Vendredi

De 13h à 16h

Secrétariat

Suite aux congés annuels de la
Secrétaire, le secrétariat sera fermé
Le Mercredi 24 et 30 Décembre.

La secrétaire sera remplacée
de mi-janvier à mi-juin
suite à son congé maternité.

Location de la salle municipale

- > Pour les habitants de Ste Croix : 61 €
 - > Pour les intéressés habitant à l'extérieur de la commune : 122 €
 - > Caution : 230 €
- Pour toute demande s'adresser à la mairie.

Urgences

Pompiers :

18 St Jean du Gard
Gendarmerie : Lasalle
04.66.85.20.04 ou 17

Encombrant

Rappel : Ramassage des encombrants
tous les 1 er mercredi du mois.
Veuillez déposer vos objets la veille uniquement,
Auprès des conteneurs à ordures ménagères.



Travaux à venir

Accès handicapés Réfection couloir de la mairie

La commission des travaux s'est réunie le 5 décembre dernier afin de définir exactement les travaux qui allaient être réalisés. Un appel d'offres sera lancé pour un début des travaux avant l'été.

Zonage assainissement

L'entreprise SIEE a été choisie pour réaliser le schéma directeur du zonage d'assainissement de la commune. Une réunion s'est tenue en mairie le 5 décembre en présence de M JOLU du SATAA et de M LATGE du cabinet SIEE afin de mettre en place cette étude, dès janvier 2004. Une réunion publique avec la population aura lieu à ce moment là.

Adduction d'Eau Potable Partie Basse voir page 21

Mise en souterrain du réseau électrique et téléphonique

La mise en souterrain des lignes électriques et France Telecom du hameau des Mouzignels débutera à partir de janvier 2004. Concernant l'éclairage public, une décision sera proposée prochainement. En effet nous attendons l'avis du cabinet Cereg.

De plus, les travaux de la 2ème tranche du cœur du village et de l'éclairage de l'aire de stationnement devraient être réalisés pour Noël 2003.



Travaux commandés

Appartement Mairie

Ces travaux ont débuté le 1er décembre dernier afin de mettre aux normes cet appartement suite à la mise en place de l'eau potable. (Entreprise Romeuf et Yvanez).

Toiture Salle Fernand Volpelière

Ces travaux ont été réalisés mi octobre. En raison du mauvais temps de ces dernières semaines, cette réparation a été appréciée.

Aire de stationnement

La finition de l'aire de stationnement sera réalisée courant janvier 2004 par l'entreprise MICHEL.

Ordures Ménagères

La vie et
l'avenir à
Ste Croix

Et si nous parlions des DECHETS...

L'année qui se termine a été agitée et difficile dans ce domaine. Et si nous prenions de bonnes résolutions à l'occasion du nouvel an ?

Une **BONNE HABITUDE** à acquérir = celle qui rationalise leur gestion, permet du même coup de réduire considérablement leur coût. **TRIER** = donner un coup de frein à la facture.

Décidons que nous ne voulons plus voir dans les conteneurs à ordures ménagères que des ordures ménagères = plus de matelas, ruines, tapis, auge de maçon, fils électriques, jerrican, herbes, cendres, cartons, etc., etc....

CHACUN A SA PLACE

Les déchets verts = épluchures, feuilles, tonte,	→	au COMPOST.
Les médicaments inutilisés ou périmés	→	à la PHARMACIE.
Les piles, les batteries	→	chez LEURS VENDEURS (ou à la déchetterie)
Les verres	→	conteneur à VERRE
Les plastiques	→	conteneur PLASTIQUE
Les cartonnettes, les papiers,	→	conteneur PAPIER
Les vêtements, les chaussures	→	conteneur à VÊTEMENTS (ou à la déchetterie)

Les encombrants, les appareils électroménager et électronique, les produits de traitement et leurs emballages, les huiles*, tout ce qui n'est pas ordures ménagère

→ à la DECHETTERIE

Ou déposé la VEILLE du ramassage mensuel

* les huiles de vidange sont également collectées par les garagistes mécaniciens.

Seules les ordures ménagères doivent prendre le chemin de l'incinérateur de Bellegarde. Les autres, **RECYCLABLE** et **DECHETS ULTIMES**, suivent d'autres circuits adaptés à leur nature.

REDUCTION DES DECHETS dans le même temps où chacun fait un effort et où le tri se met en place de façon de plus en plus efficace, la quantité globale de déchets augmente.

La prévention des déchets pour les particuliers que nous sommes c'est mieux consommer, se responsabiliser = par exemple le cabas à la place du sac plastique du supermarché (20 000T/an), refus de prospectus (17Kg/an/français), choix des achats orientés vers des produits réparables, des produits moins nocifs pour l'environnement.

La réduction à la source : c'est une volonté politique qui pourra imposer aux industriels de produire plus « propre », plus durable et avec moins d'emballage.

Une histoire pas drôle.

Celle d'un pays pauvre dont la seule grande richesse est la Forêt Tropicale. Parce que les hommes pour survivre n'y ont pas d'autre choix, la forêt est exploitée intensivement, légalement et illégalement et disparaît comme peau de chagrin. Les troncs de bois précieux lorsqu'ils sont de bonne qualité sont exportés pour faire les meubles des pays riches, lorsqu'ils sont de moins bonne qualité prennent le chemin de l'usine de cellulose où ils deviendront mouchoirs de papiers. FIN.

Nous recevrons avec plaisir vos remarques et questions.

A suivre dans le prochain bulletin ...

Conseil municipal du mardi 02 septembre 2003

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2003. Sur le point concernant l'organisation des manifestations culturelles de cet été, Monsieur CREMER Pascal rappelle que celles-ci ont pu être organisées avec le soutien de l'association « Les Amis du Temple » de Ste Croix de Caderle.

Conformément aux décisions prises lors de ce conseil. Compte tenu de cette mention le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1° URBANISME
- 2° Consultation PLU commune St Jean du Gard
- 3° COMPTE RENDU FESTIVITES
- 4° QUESTIONS DIVERSES

1° URBANISME

Déclaration de travaux :

M et Mme CHAVOIX ont déposé une déclaration de travaux pour la construction d'un abri de jardin. Il est précisé dans un courrier d'accompagnement que cet abri serait transformé d'ici trois ans en chambre.

Le conseil après discussion décide d'adresser un courrier d'accompagnement à la DDE en indiquant :

- que la construction de la maison principale, situé sur la même parcelle, est interrompue depuis plus d'un an, et qu'il conviendrait de poursuivre celle-ci préalablement.
- que le conseil émet des réserves sur le changement de destination de ce local étant donné que celui-ci est destiné d'ores et déjà à un changement d'affectation, donc à une nouvelle demande auprès de la mairie,
- qu'une erreur de superficie apparaît sur la déclaration de travaux.

M BREMOND a déposé une déclaration de travaux pour la construction d'un abri de jardin, le 4 mars 2003, la DDE a émis un avis défavorable au dossier, suite à l'emplacement trop éloigné de l'habitation. Le conseil décide de joindre un courrier à la DDE précisant qu'une solution peut être proposée au déclarant notamment celle de modifier l'emplacement de l'abri pour le rapprocher de la maison.

SC La Roussarié a déposé une déclaration de travaux pour la modification d'une toiture terrasse en toiture traditionnelle. Le conseil après avoir étudié le dossier émet un avis favorable.

Permis de construire :

La Colonie la Fontanelle a déposé un permis de construire concernant la rénovation et l'extension de la cuisine.

Le conseil municipal après avoir étudié le dossier émet un avis favorable.

M et Mme VALETTE ont déposé un permis de construire concernant la transformation d'une grange en habitation secondaire. Le conseil après étude du projet émet un avis favorable avec deux abstentions (Edmond JULIEN et Nicole VERDIER).

2° Consultation PLU St Jean du Gard

Le maire indique au conseil que la mairie de St Jean du Gard par courrier du 29 juillet 2003 fait savoir que par délibération du 15 juillet 2003 le conseil municipal de St Jean du Gard a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et qu'elle demande à la commune de Ste Croix si celle-ci voulait être consulté pendant l'élaboration du projet.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité émet le souhait de faire connaître par courrier à la mairie de St Jean du Gard sa volonté d'être consulté et informé durant l'élaboration du projet.

3° FESTIVITES

Auriol Violette indique au conseil que le terme « festivités » n'est pas bien approprié vu les manifestations, elle propose alors d'utiliser le terme « animations culturelles ». Lors de l'échange qui sans suite le conseil émet le même avis.

Exposition Photos d'Alain RENAUX :

Le maire laisse la parole à Pierre BOLLE, Président de la commission animation.

Pierre BOLLE informe tout d'abord le conseil des échos positifs qu'il a eu suite à l'exposition et aux concerts que constituent cette animation culturelle.

A propos de l'exposition d'Alain RENAUX, il indique les informations suivantes : 267 visiteurs sur 28 jours d'exposition et 11 personnes se sont manifestées pour tenir l'exposition dont 6 membres du conseil, il les remercie.

Pierre BOLLE rappelle que la municipalité s'était engagée à participer au frais de l'exposition.

Après discussion le conseil décide de participer à hauteur de 130 € soit 1/3 du total

Concert les Dames de Cœur du 18 juillet :

Violette AURIOL indique également que le concert des Dames de Cœur pourrait, malgré leur programme limité être reconduit, elle propose également d'autres concerts. *Violette AURIOL* rappelle la nécessité de mieux organiser l'affichage et l'information en prévoyant plus de correspondants pour participer à notre affichage.

Concert classique d'Alexandre GALPERINE et Jean de SPENGLER du 30 août :

Pascal CREMER indique qu'il y a eu 56 entrées pour ce concert et que ce dernier a été très apprécié, il indique qu'éventuellement d'autres concerts pourraient être organisés l'été prochain avec le soutien de ces mêmes musiciens.

Pascal CREMER informe le conseil que le concert a été enregistré et qu'il pourrait être le support d'une carte postale musicale.

Le conseil n'est pas opposé mais *pascal CREMER* indique qu'il doit être encore procédé à des demandes de financement pour réaliser ce projet. Dans l'ensemble il souhaite également que la diffusion des concerts soit mieux planifiée.

Les conseillers qui ont organisé les animations de l'été approuvent et souhaitent également que l'année prochaine les animations soient mieux organisées à l'avance, préparation des affiches, programmes, liste des lieux d'affichages, etc....

L'association « Les Amis du Temple » :

Il est évoqué que lors du prochain conseil il conviendrait de voter une subvention à l'association « Les Amis du Temple », suite aux frais occasionnés lors des animations de l'été, qui grâce à elle ont pu avoir lieu.

Subvention « La Boule Lasalloise »

« Challenge Fernand VOLPELIERE » :

Le maire informe le conseil que ce samedi 06 septembre aura lieu le concours de boules organisé par l'association « La boule Lasalloise » à St Croix qui s'appelle « le challenge Fernand VOLPELIERE ». Le maire propose au conseil d'allouer une subvention de 75 € à l'association. Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 75 € à l'association « La Boule Lasalloise ».

4° QUESTIONS DIVERSES

Le maire indique que la prochaine réunion de la commission travaux aura lieu le 05 septembre 2003 à 17 h en mairie. Il indique brièvement les points qui seront abordés.

Achat photocopieur :

Le maire informe le conseil que deux devis sont en cours d'étude pour la location d'un nouveau photocopieur. En effet le maire indique que celui ci est indispensable notamment pour l'élaboration et l'édition du bulletin municipal.

Le photocopieur actuel n'était pas adapté.

Rentrée scolaire :

Le maire informe le conseil que le ramassage scolaire sur Lasalle, suite à une nouvelle réglementation sur le port de la ceinture de sécurité et selon les règles du conseil général, seul les enfants du primaire peuvent être ramassés. Cela a pour conséquence le fait que trois enfants d'école maternelle ne peuvent être pris en charge, n'étant pas considérés comme ayants droit par le Conseil Général. Le maire indique donc qu'une réunion se tiendra le jeudi 6 septembre à 18 h avec les parents afin d'expliquer la situation.

Prochain conseil :

Le maire propose au conseil de prévoir la prochaine réunion le vendredi 10 octobre 2003 à 20h30. Cette date semble convenir aux conseillers.

Le maire propose de faire un tour de table afin d'entendre les conseillers.

AOC Châtaignes et marrons des Cévennes :

Christian DEJEAN informe le conseil du courrier de l'association « Châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » qui demande à ce que la commune soit adhérente pour soutenir la demande d'AOC pour les châtaignes et marrons des Cévennes. Le maire demande à ce qu'une copie du courrier soit distribué au conseil et que le sujet soit à l'ordre du jour à la prochaine réunion.

Maison de services publics :

Violette AURIOL informe le conseil que suite à une réunion du 25 août l'avenir de cette maison est incertain avec la création en fin d'année de la communauté de communes malgré un développement et un fonctionnement correct et en croissance.

Violette AURIOL indique que la charte va disparaître fin décembre et que les compétences seront transférées à la communauté de communes au développement du territoire et du tourisme.

AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services):

Violette AURIOL demande au conseil qu'il réfléchisse sur l'AGCS afin de prendre une décision au prochain conseil municipal. Une copie est distribué aux conseillers afin qu'ils puissent prendre connaissance du sujet.

Communauté de communes : groupe ordures ménagères

Christian DEJEAN, délégué à la communauté de communes indique que dans les prochaines réunions qui vont se tenir, l'ordre du jour principal est de voter la taxe ou la redevance des ordures ménagères pour la communauté de communes. Il demande donc au conseil de réfléchir et de travailler pour que la commune puisse apporter son avis et sa décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30.

Conseil municipal du vendredi 10 octobre 2003

Ordre du jour :

- 1° Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)
- 2° Adhésion à l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc »
- 3° Subventions
- 4° BOURSES aux enfants
- 5° Informations travaux
- 6° Questions diverses

1° Accord Général sur le Commerces des Services

Le conseil Municipal délibère sur une question d'actualité qui porte sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) négocié au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'ici 2004.

Le conseil Municipal prend en considération les éléments suivants :

- les règles de l'AGCS concernent tous les niveaux de gouvernement de tous les pays membres jusqu'au niveau municipal.
- Le manque d'information ainsi que la complexité liée à cette négociation en cours ne permet pas une véritable réflexion citoyenne et démocratique.
- Les services touchés par les accords sont compris dans des secteurs tout aussi vitaux que la communication, la culture, l'éducation, les travaux publics, la santé et les services sociaux, l'eau et l'environnement, l'énergie, les transports et la poste...

- La mesure du risque fait apparaître une commercialisation et une transformation des services en produits marchands dont la rentabilité devenue le seul critère éloignera partout et définitivement les services publics de notre vie quotidienne et participera à leurs démantèlements.

Compte tenu de ces conditions, le conseil municipal à l'unanimité demande un moratoire sur les négociations de l'AGCS ainsi qu'une évaluation de la réglementation de l'OMC et de ses pratiques.

2° Adhésion à l'association « Châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut Languedoc »

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » a engagé une démarche visant à l'obtention d'une appellation d'origine contrôlée pour les châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut Languedoc. Afin de soutenir cet acte, il propose que la commune adhère à la dite association, la cotisation annuelle étant de 80 € pour 2003.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à l'association « Châtaignes et Marrons de s Cévennes et du Haut Languedoc » pour une cotisation de 80 € pour 2003.

3° Subventions

LES AMIS DU TEMPLE Le maire fait part au Conseil Municipal que l'association Les amis du temple a participé financièrement à la mise en place des animations culturelles ainsi que l'exposition photographique de cet été et propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 580 € à cette association afin de la soutenir dans le développement d'animations culturelles pendant la saison estivale.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 580 € à l'association Les Amis du Temple.

4° BOURSES aux enfants

BOURSES ACTIVITE PERISCOLAIRE : Dans le cadre d'une aide à l'activité périscolaire des enfants de la commune, le maire propose d'attribuer une bourse. Après une longue discussion il est proposé la répartition suivante :

Maternelle : 100 €/ enfant soit 4 X 100 € donc 400 €

Primaire : 150 €/enfant soit 7 X 150 € donc 1050 €

Collège : 180 €/enfant soit 5 X 180 € donc 900 €

Lycée : 240 € /enfant soit 5 X 240 € donc 1200 €

La somme globale allouée s'élève à 3 550 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer une bourse pour l'activité périscolaire aux enfants de la commune comme convenu ci-dessus.

CADEAU DE NOEL :

Le maire propose comme chaque année d'offrir un cadeau aux enfants de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Deux solutions de cadeau sont proposées : - soit 5 tickets de cinéma/enfant pour le cinéma les Arcades à ALES,

- soit 1 bon d'achat de 30 €/ enfant pour le centre commercial CORA à ALES, comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de reconduire le bon d'achat de 30 € par enfant pour l'établissement CORA valable uniquement dans les rayons livres, jeux, jouets, vidéo, audio, parfumerie, sport par 8 voix Pour et 2 contre (Pour les tickets cinéma).

COLIS PERSONNES AGEES :

Comme chaque année, la mairie offrira un colis aux personnes âgées de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 38 € de produits du terroir par personne.

La mairie doit se charger de contacter des commerçants afin de demander des devis.

5° Informations travaux

Adduction d'Eau Potable

Ligne de trésorerie

Le maire explique à l'assemblée qu'en octobre 2002, le conseil municipal a sollicité l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 305 000 € auprès de DEXIA CLF Banque pour une durée d'un an. A ce jour, les paiements des travaux AEP sont pratiquement terminés et la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée. De ce fait, Dexia CLF Banque demande si la commune renouvelle cette ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, de ne pas reconduire cette demande de ligne de trésorerie et de la clôturer.

TRAVAUX DIVERS :

AMENAGEMENT APPARTEMENT MAIRIE

Le maire indique que suite au courrier et aux relances demandant à plusieurs entreprises d'effectuer des devis, seulement deux ont répondu, l'entreprise ROMEUF pour un montant de 3031 € pour la plomberie et YVANEZ pour un montant de 2529 € pour la maçonnerie et la menuiserie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, que les entreprises ROMEUF et YVANEZ effectueront les travaux. Un rendez vous sera pris rapidement afin de programmer la réalisation de ces travaux le plus tôt possible.

TOITURE SALLE FERNAND VOLPELIERE

Le maire indique au Conseil qu'il faut refaire 33 m² de toiture pour éviter les infiltrations d'eau suite à des plaques endommagées dû à une mauvaise qualité.

L'entreprise YVANEZ propose un devis d'un montant de 1596 € HT. Il effectuera également une ouverture dans l'ancienne citerne afin de permettre de sortir les cuves et faire une pièce de stockage et la mise en place d'une porte pour 680 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise YVANEZ.

AIRE DE STATIONNEMENT

Le maire indique que l'entreprise MICHEL a effectué un devis de 12 230 € HT pour l'aménagement de l'aire de stationnement pour éviter le ravinement. Il précise également que ces travaux sont subventionnés à hauteur 90 % dans le cadre des inondations de septembre 2002.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour faire effectuer les travaux par l'entreprise MICHEL au début de l'année 2004.

ELECTRIFICATION :

Le projet d'éclairage public aux Mouzignels a fait l'objet d'une réunion de chantier sur place, le vendredi 10 octobre 2003, avec les habitants et un conseiller technique du cabinet Cereg. Cette réunion a permis d'informer les personnes sur les travaux qui allaient être effectués ainsi que sur le déroulement du chantier à partir de janvier 2004 certainement. Il a été également demandé leur avis sur la mise en place d'un éclairage public. Plusieurs solutions leur seront proposées sachant que deux personnes ne sont pas favorable à un éclairage public.

6° Questions diverses

URBANISME

Déclaration de travaux

M et Mme CRUCIS Maurice ont déposé une déclaration de travaux pour la construction d'un local technique pour piscine. Le Conseil Municipal après avoir étudié le dossier émet un avis favorable.

Permis de construire modificatif

Le maire étant concerné par ce dossier, quitte la séance.

M CREMER Pascal fait part que Mme JULIEN Véronique a déposé une demande de permis de construire modificatif concernant l'ouverture d'une fenêtre dans le local technique de la piscine. Le Conseil Municipal après avoir étudié le projet émet un avis favorable.

CIMETIERE

Le maire indique au conseil que suite à la réunion de chantier de ce jour il a été décidé de réserver un lieu pour l'emplacement dans le cimetière des plaques et des urnes. M CREMER Pascal explique en détail le lieu de ces emplacements et les petits travaux qui seront nécessaires notamment pour matérialiser chaque place qui serait d'une dimension de 60 X 60 et les plaques ne devraient pas dépasser 35 cm de hauteur. Après une longue discussion le conseil décide de mieux se renseigner au niveau de la réglementation afin de voter le tarif et la durée de l'emplacement lors d'un prochain conseil.

INFORMATIQUE

FACTURATION ABONNEMENT COMPTEUR

Le maire indique que suite à la facturation de l'abonnement compteur diverses informations manquent sur les factures suite à un mauvais fonctionnement du logiciel, la modification sera demandée à la société Mairistem. De plus il informe le conseil qu'une nouvelle formation sur le logiciel de quittances va être programmée.

INTERNET

Le maire informe le conseil que suite à l'installation d'internet le matériel informatique s'est révélé trop ancien. Il indique qu'une commande de matériel récent a été faite auprès de Performer. La livraison est prévue pour le 14 octobre prochain.

Le maire propose de faire un tour de table afin d'entendre chaque conseillers.

Monsieur Pierre BOLLE demande quand sera programmé les travaux pour les caniveaux d'évacuation d'eau devant sa maison et demande qui est responsable en cas de dommage sur le compteur suite au problème de stagnation de l'eau dans les abris compteur lors de forte pluie.

Monsieur le maire l'informe tout d'abord qu'il abordera le problème du caniveau lors de son prochain rendez vous avec l'entreprise Yvanez.

Suite au problème de l'eau dans les abris compteur le conseil municipal souhaite qu'un courrier soit adressé au cabinet Cereg afin d'avoir de plus amples renseignements sur les dégâts encourus par ce phénomène et quelle serait la solution.

Monsieur Christian DEJEAN demande où en est l'avancement des travaux de remise en état du chemin menant au forage.

Monsieur le maire indique que les travaux sont en cours de réalisation.

Madame Ginette LAFONT demande où en est le projet d'assainissement.

Monsieur le maire informe qu'une subvention de 50% a été attribuée par l'agence de l'eau. Une réunion est à programmer avant la fin de l'année avec les conseillers et M LATGE du cabinet SIEE, choisi pour ce projet.

Madame Violette AURIOL demande à ce que soit rajouter un conteneur à poubelles au lieu dit le Mazel pour les habitants du quartier qui sont nombreux.

Monsieur le maire répond qu'une demande sera effectuée auprès du SICTOM.

Monsieur Pascal CREMER demande des informations sur l'avancement du projet d'adduction d'eau potable de la partie basse de la commune.

Monsieur le maire indique qu'une réunion du Syndicat de l'eau de Thoiras à lieu le mardi 14 octobre et qu'un point de l'ordre du jour porte sur le montage financier pour la commune de Ste Croix de Caderle.

Il est indiqué qu'une rencontre avec le syndicat de l'eau de Thoiras est à envisager avant la fin de l'année.

Monsieur Christian DEJEAN indique au Conseil Municipal que le conseil d'administration du Pays d'Accueil Touristique a été reconduit et jusqu'à la fin de l'année attendant la création effective de la communauté de communes, ne sachant pas si toutes les communes adhérentes à la communauté de communes vont adhérer au Pays d'Accueil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h15.

Conseil municipal du vendredi 14 novembre 2003

Ordre du jour :

- 1° Indemnités Receveur municipal
- 2° Règlement cimetière
- 3° Fête fin d'année
- 4° Travaux
- 5° Questions diverses

1° Indemnités Receveur Municipal

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le receveur Municipal en date du 04 septembre 2003, qui sollicite l'indemnité de conseil qu'il peut prétendre pour l'année 2003. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le taux maximum d'indemnité de conseil due au receveur Municipal au titre de l'année 2003, soit un total net de 172.42 €.

2° Règlement cimetière communal :

Suite au dernier conseil concernant la décision du conseil municipal de prévoir un emplacement dans le cimetière pour les plaques et les urnes funéraires, le maire demande au conseil de délibérer ce jour sur le tarif et la durée de cette dernière.

Il rappelle pour information que les concessions « caveaux » sont au tarif de 100 € le m² pour une durée de 50 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit :

Durée : 50 ans : 6 Pour 3 Contre, 30 ans : 2 Pour 7 Contre, 10 ans : 1 Pour et 8 contre.

Tarif : 100 € l'emplacement : 2 Pour 7 Contre, 50 € l'emplacement : 7 Pour 2 Contre. La durée d'une concession pour urne funéraire ou plaque sera donc de 50 ans au tarif de 50 € l'emplacement.

Il informe également qu'il convient d'établir une annexe au règlement intérieur du cimetière à savoir :

Article 1 : Les concessions pour urnes funéraires ou plaques sont cinquantennaires et renouvelables. Elles répondent de ce fait à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Peuvent prétendre à l'attribution d'une concession les personnes acquittant des impôts locaux sur la commune. L'inhumation est réservée au titulaire de la concession et à ses ayants droits.

Article 3 : Les concessions sont attribuées suivant l'ordre du plan de référence. Elles sont numérotées et délivrées chronologiquement.

Article 4 : La superficie attribuée est de 60 cm x 60 cm au sol pour une ou plusieurs urnes.

Article 5 : L'apposition d'une plaque est autorisée, cependant elle ne doit pas dépasser la hauteur de 35 cm.

Article 6 : La délimitation de la concession achetée est une obligation. Elle doit être effectuée dans le mois qui suit l'acquisition du terrain.

Article 7 : Les urnes devront être obligatoirement scellées ou enterrées.

Après en avoir délibéré l'annexe au règlement intérieur du cimetière est votée à l'unanimité.

3° Fête fin d'année :

Spectacle : Le maire informe le conseil de la venue du groupe musical Ensemble Albera « Amore, Amore... », proposé par la mission de développement Culturel du département dans le cadre de l'opération « Nuit singulière », le jeudi 4 décembre 2003. Ce spectacle est sans frais sauf le repas du soir qui est à la charge de la commune.

Remise cadeau de Noël et colis : Le maire propose au conseil de fixer la date de remise des cadeaux et des colis au samedi 20 décembre à 18h qui sera suivi d'un apéritif. Le conseil est d'accord avec cette date à l'unanimité.

Violette AURIOL indique que le choix du fournisseur des colis, suite aux différents devis, est La Vitrine Cévenole à ANDUZE.

Vœux début d'année : Le maire propose au conseil de fixer dès aujourd'hui la date de l'apéritif des vœux de la municipalité au samedi 10 janvier 2004 à 16h30 qui sera accompagné d'un goûter avec la galette des rois. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4° TRAVAUX :

Adduction d'Eau Potable partie basse : Suite à la dernière réunion du 14 octobre dernier, le maire informe le conseil que le syndicat a effectué plusieurs simulations de financement au sujet du projet d'extension du réseau du syndicat sur la partie basse de la commune. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction dans les différents organismes subventionneurs. La rencontre avec le président du syndicat s'effectuera le 21 novembre prochain à 17 h en mairie de Thoiras, afin de poursuivre l'avancement de ce dossier.

Adduction d'Eau Potable partie haute : Le maire indique au conseil que la réception des travaux à eu lieu le jeudi 6 novembre et qu'il reste actuellement le bétonnage de la piste qui permet d'accéder au forage et la mise en place de O.31.

Le maire informe que les subventions pour la station de pompage, le château d'eau, la protection du captage sont soldées. Il reste le solde de la subvention « première desserte » du Conseil Général et de l'Europe. Le maire informe le conseil que, suite à la demande de devis, concernant la vérification de la protection des compteurs et le bon fonctionnement des clapets anti retour, l'entreprise BENOI effectuera cette prestation chaque année pour le coût de 381 € HT. Un registre sera complété. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Messieurs DEJEAN Christian, VANDERPOTTE René et BOLLE Pierre souhaitent que l'entreprise fasse le nécessaire le jour de la vérification, notamment en cas de mauvaise isolation des compteurs (la 1ère année uniquement) et qu'un courrier soit adressé aux personnes concernées.

Syndicat d'Electrification : Le maire indique que l'entreprise Valette effectuera les travaux d'enfouissement des lignes du hameau des Mouzignels et que les travaux débiteront en janvier 2004. Le maire propose au conseil de réfléchir sur le nombre de lampes à installer en prenant compte des réflexions ressorties lors de la réunion aux Mouzignels. Le conseil après en avoir discuté souhaite qu'un courrier soit fait au cabinet Cereg afin de donner son avis et de prendre en compte toutes les possibilités et toutes les conséquences que chaque choix peut engendrer au niveau sécurité et au niveau technique. Un courrier aux habitants sera communiqué quant au choix du nombre de lampes, de l'emplacement et pour qu'elles raisons.

Zonage assainissement : Le maire propose de provoquer une commission de travaux pour rencontrer M LATGE du cabinet SIEE et M JOLU du SATAA afin qu'ils aient un aperçu géographique de la commune, le 05 décembre 2003 à 14 h. Cette date reste à confirmer. Cette réunion permettra d'établir le calendrier pour la mise en place du zonage d'assainissement dès janvier 2004.

Divers : Le maire informe le conseil que les travaux de réparation de la toiture de la salle Fernand Volpelière ont été effectués, ainsi que les travaux pour le caniveau d'écoulement de l'eau pluviale devant l'immeuble BOLLE. De plus, il indique que les travaux de l'appartement communal débiteront début décembre.

Aire de stationnement : Le maire propose au conseil de voter pour le choix de l'enrochement du parking suite au nouveau devis de l'entreprise Michel. En effet celui-ci propose un enrochement avec des rochers de Pompignan, disposés en décalé, ce qui donne la possibilité de mettre des plantations entre les rochers, pour un supplément de 720 €. Le maire indique que cette somme est incluse dans le montant de la subvention. Le conseil après en avoir délibéré vote comme suit : 8 Pour et 1 abstention.

5° Questions diverses :

Recensement de la population : Le maire informe le conseil que le dernier recensement de la population a été effectué en mars 1999. Cette année, suite à une nouvelle réglementation, le recensement se déroulera en janvier et février 2004 pour la commune. La dotation versée à la commune pour cette enquête est de 247 €, le maire propose de verser la totalité de cette somme à l'agent recenseur qui sera recruté pour la période du 15 janvier 2004 au 14 février 2004.

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 247 € à l'agent recenseur recruté pour cette période. Le maire indique que l'information concernant le recensement et l'identité de la personne qui effectuera cette enquête, seront intégrées dans le prochain bulletin.

Prochain bulletin : Le maire informe que le prochain bulletin doit paraître durant la semaine du 8 décembre 2003.

Intercommunalité : Madame LAFONT Ginette demande à être remplacée en tant que déléguée suppléante à la communauté de communes.

Monsieur DEJEAN Christian souligne l'importance des commissions ; il souhaiterait donc que les quatre délégués puissent les partager pour une meilleure représentativité de la commune et ainsi en couvrir le maximum. En effet, en raison des prévisions du grand nombre de réunions dans les différentes commissions, il sera difficile d'assister à toutes si tous les délégués n'y participent pas. Il précise que ces réunions s'ajoutent aux autres réunions qui ne concernent pas la communauté de communes.

Contrat petite enfance : Le maire présente au Conseil Municipal la proposition des Communes de Fressac et de Durfort et Saint Martin de Sossenac d'adhérer avec elles au Contrat Petite Enfance pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée en faveur des enfants de moins de six ans avec l'objectif de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le territoire de la Communauté de communes Cévennes et Garrigue. Ce contrat prend effet le 01 janvier 2004 et n'engage pas financièrement la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

De passer un contrat petite enfance avec la CAF du Gard et les communes adhérentes de la communauté de communes Cévennes Garrigue pour une durée de cinq ans à compter du 01 janvier 2004;

D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

SIVOM / Pistes DFCI : Le maire communique au conseil que le SIVOM a transmis à la mairie un document qui recense les pistes DFCI du SIVOM. Il apparaît sur ce document que la piste reliant Thoiras à Ste Croix de Caderle ne figure plus, le maire informe le conseil qu'il a été fait un courrier demandant pourquoi cette dernière n'était plus existante. De plus sur ce document il apparaît des pistes non inscrites au titre des pistes DFCI mais surtout sans la concertation de la mairie et qu'en cas d'accord, les communes concernées devront en assurer l'entretien.

Plaque commémorative : Le maire indique qu'il souhaiterait que soit réalisée une plaque commémorative pour les quatre morts à la guerre de 14/18 de la commune de Ste Croix de Caderle. Il demande alors au conseil un accord de principe pour demander des devis pour constituer ce projet. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Accès handicapés mairie : Le maire informe le conseil que les entreprises sont actuellement surchargées de travail et qu'il serait nécessaire de lancer les appels d'offres dès maintenant pour la réalisation des travaux de l'accès handicapés de la mairie afin de commander à l'avance les travaux. Le conseil n'émet pas d'observation.

Le maire indique qu'il faut faire une réunion assez rapidement afin de travailler sur le projet. Cela pourrait être le 5 décembre à l'issue de la réunion du zonage d'assainissement.

Salle du Conseil : Le maire demande au conseil son accord pour la demande de devis concernant l'achat de mobilier pour la salle du conseil municipal. Il indique que la salle étant rénovée, il est souhaitable d'y harmoniser le mobilier.

Le conseil donne son accord pour faire la demande de devis.

Illumination Noël : Le maire propose au conseil d'acheter un motif illuminé « Joyeuses fêtes » pour l'illumination de la commune. Le conseil, à l'unanimité, ne considère pas cet achat nécessaire et ne donne pas son accord.

Insertion Midi Libre : Le maire indique que les comptes rendus des conseils municipaux de Ste croix de Caderle, communiqués à Midi Libre, ne sont jamais publiés. Il informe alors que les comptes rendus seront publiés, dans leur intégralité, uniquement dans les bulletins communaux et affichés sur les trois panneaux d'informations de la commune. Il sera fait uniquement des articles sur des sujets précis pour le Midi Libre.

Ramassage scolaire : Le maire fait part que par deux reprises le ramassage scolaire de St Jean du Gard - Ste Croix de Caderle a été interrompu. Ceci pour des raisons diverses. Cependant les parents n'en n'ont pas été avertis malgré un courrier fait au transporteur avec la liste des parents et les numéros de téléphones suite au premier incident. Le maire indique qu'une rencontre avec le transporteur aura lieu très rapidement pour résoudre cette situation.

Informations diverses : Le maire informe au conseil que la route départementale 153 sera fermée le Samedi 15 novembre suite à la course de rallye et le mercredi 19 novembre suite à l'inspection d'un pont à l'entrée du hameau des Mouzignels par la DDE.

Le conseil décide de la date du prochain conseil municipal qui sera le vendredi 12 décembre 2003 à 20h30.

Le maire propose de faire un tour de table afin d'entendre les conseillers :

Monsieur Pierre BOLLE, président de la commission animation et culture prend la parole pour informer le conseil des points suivants, suite à la réunion de la commission le jeudi 13 novembre à 17h :

1° Il a été fait le bilan des activités culturelles de l'été 2003.

2° Le travail sur le programme de l'été 2004 a commencé, ces animations seront d'ailleurs gérées par l'association Les Amis du Temple.

Monsieur Pierre BOLLE propose au conseil une exposition du Conseil Général sur le thème « Les outils agricoles, une histoire de 7 000 ans » pour l'été prochain. Le conseil est favorable à cette proposition. Monsieur Pierre BOLLE rappelle au conseil le problème de remontée d'eau dans la chapelle et qu'il faudrait demander des analyses et des recherches.

En réponse à ce souci, Madame LAFONT Ginette informe Monsieur BOLLE Pierre et le Conseil de sa démarche suivante auprès du Conseil Général. La commission tourisme de la communauté Cévennes Garrigues a pris la décision (qui n'est pas un engagement) de lancer un Plan Patrimoine Emploi dans le cadre de la future Communauté de Communes. Le PPE vise à l'entretien ou la restauration du petit patrimoine des communes, dans un but de développement touristique et à travers des chantiers de réinsertion à des chômeurs. La mise en oeuvre de ce plan étant longue il était souhaitable de commencer dès à présent la première phase qui est un inventaire des biens et des projets susceptibles d'entrer dans ce plan. Concernant Ste Croix, Ginette LAFONT a donc reçu les interlocutrices du Conseil Général en charge de cette action et leur a proposé d'inscrire entre autre la chapelle pour un programme subventionné de fouilles qui pourrait aboutir à l'assainissement des murs.

Monsieur Pierre BOLLE signale que l'état actuel du musée est à revoir et que la mairie pourrait demander à Monsieur VERDIER Michel de venir voir ce dernier et nous donner des conseils de remise en état et notamment refaire de nouvelles photos.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Charte Aigoual Cévennes indique qu'elle ne pourra assister à la prochaine réunion le 24 novembre 2003 à St André de Valborgne à 18 h. Elle demande à être remplacée par la suppléante Madame MAZEL Marcelle si elle peut, sinon de l'excuser auprès de La Charte.

Fête fin d'année

La vie et
l'avenir à
Ste Croix

Pour fêter
noël ensemble

Samedi 20 Décembre à 18h

Le Maire
et
le Conseil Municipal de Ste Croix de Caderle
Invitent la population
Salle Fernand Volpelière



Comme chaque année
nous aurons la joie
de remettre un cadeau aux enfants
et
un colis aux plus anciens

Fête début d'année

La vie et
l'avenir à
Ste Croix



A l'occasion de la nouvelle année,
Le maire, Edmond JULIEN,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Sont heureux d'inviter
Toute la population
Pour partager
le verre de l'amitié autour de la galette des rois.



Samedi 10 Janvier 2004 à 16h30
salle F. VOLPELIERE

A Bienfôt



Adduction d'Eau Potable Partie Basse

Le dossier d'adduction d'eau potable de la partie basse avance !

Les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes sont en cours d'instruction.

Des rencontres avec le syndicat d'adduction d'eau potable ont eu lieu et d'autres le seront afin de travailler sur ce dossier. Une réunion d'information sera organisée dans le courant du 1er semestre 2004 afin de vous communiquer un maximum d'information.

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et des décrets du 3 juin 1994, la surveillance du bon fonctionnement des équipements d'assainissement autonome (fosses septiques, mini station d'épuration, épandage...) est désormais du ressort de chaque commune.

La communauté de communes Cévennes Garrigues qui doit officiellement voir le jour le 10 décembre 2003 assumera cette compétence. C'est dans cette optique qu'une étude de zonage de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communal vient d'être lancée, de même que sur chaque commune non encore pourvue de son plan de zonage d'assainissement.

Cette étude, confiée à la Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement (SIEE), servira de document d'aide à la décision des élus.

Le zonage d'assainissement devra définir les modalités d'assainissement les plus adaptés aux contextes spécifiques des différentes zones en fonction des contraintes liées à l'habitat et aux infrastructures existantes, des perspectives d'urbanisation future, de la qualité et de la vulnérabilité des milieux naturels et notamment des cours d'eau et des eaux souterraines, et des usages actuels et prévus de ces milieux : captage pour l'alimentation en eau potable, pêche, baignade, ou développement touristique.

Lors de l'étude menée par la société SIEE, une enquête sera réalisée sur l'ensemble du territoire communal en début d'année 2004.

La première phase de cette enquête consistera à l'envoi d'un questionnaire aux usagers concernés. Celui-ci nous permettra d'effectuer un état des lieux des différents types de dispositifs d'assainissement individuels existants et de leur mode de fonctionnement. Dans une deuxième phase, une visite approfondie sur le terrain de quelques installations sera réalisée par les techniciens de la société SIEE.

La présente enquête n'aura pas pour but de pénaliser les usagers dont le système d'assainissement fonctionne mal ou n'est plus dans les normes actuelles. Au contraire, elle servira à les aider à trouver des solutions, en fonction des contraintes techniques et financières. Par ailleurs en complément aux enquêtes, des études d'aptitude des sols (sondages au tractopelle et à la tarière manuelle) seront réalisées au printemps 2004 afin de caractériser le contexte géologique et la capacité d'infiltration des eaux usées dans le sous-sol. Les résultats des sondages nous permettront de définir et de dimensionner les dispositifs d'assainissement individuel les plus adaptés.

Nous remercions par avance l'ensemble des personnes qui participeront aux diverses sollicitations (questionnaires, autorisations de sondages, etc.) nécessaires pour la bonne marche de cette étude.

La population sera tenue informée de l'avancement de l'étude, deux réunions publiques, assurées par le cabinet SIEE sont programmées dans le cadre de l'enquête. Cet article informatif précède la première réunion publique que nous avons choisi de programmer pendant les vacances scolaires de Pâques afin de permettre à un maximum de personnes d'y assister.

Les conclusions de cette étude seront soumises à enquête publique. Chaque citoyen pourra ainsi prendre connaissance des résultats de l'étude et des choix de la collectivité. Il aura de plus la possibilité d'apporter des remarques et suggestions qui, suivant leur pertinence, pourront être intégrées dans le zonage d'assainissement de la commune.

Info Jeunes

Participation
individuelle
pour un
intérêt
collectif

Recensement Militaire

Tout citoyen de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

Les garçons et les filles nés à partir de 1983 se feront recenser à 16 ans dans le mois anniversaire, à la mairie, muni d'une pièce d'identité.

Une attestation de recensement vous sera remis.

ATTENTION,

conservez cette attestation elle vous sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou à un concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Vous serez appelé à participer à la journée d'appel de préparation à la défense avant vos 18 ans.

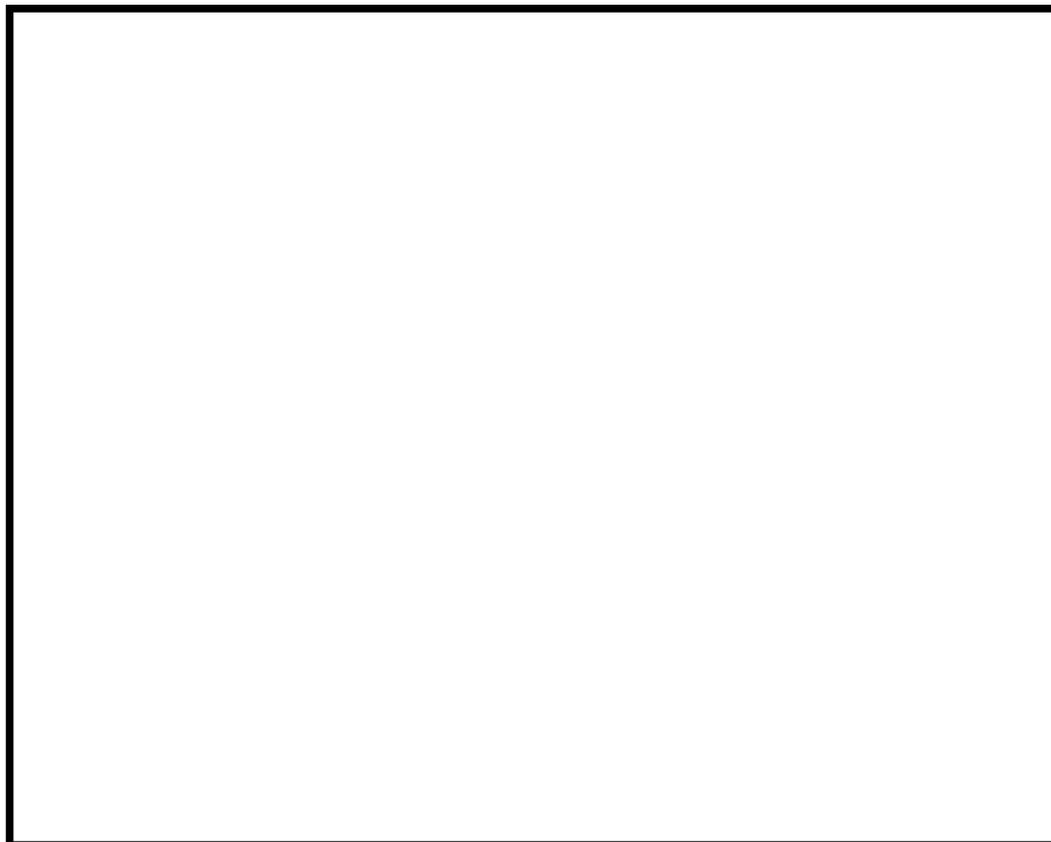
Vous serez convoqué normalement un samedi, sur un site militaire, proche de chez vous.

Info Population

Participation
individuelle
pour un
intérêt
collectif

Recensement de la population 2004

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



Votre Maire.